

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 6 février 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de procurations : 04  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 31 janvier 2017  
Date de publication : 14 février 2017

**Conseillers présents :** M. Jean-Marie SERMIER, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE,  
M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M.  
Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin  
KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane  
CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme  
Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine  
DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Isabelle  
VOUTQUENNE, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Jean-Claude  
WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako  
HAMDAOUI, Mme Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT

**Référence**

N° 17.06.02.11

**Commission**

Aménagement de la Ville

**Objet**

Cession de terrain à  
Monsieur VIENEZ et à  
Madame PINGUET

**Secrétaire de séance**

Nathalie JEANNET

**Rapporteur**

Sevin KAYI

**Conseillers absents ayant donné procuration :**

M. Paul ROCHE à M. Pascal JOBEZ  
M. Jacques PÉCHINOT à Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE  
Mme Esther SCHLEGEL à Mme Nathalie JEANNET  
M. Alexandre DOUZENEL à M. Jean-Philippe LEFÈVRE  
M. Gilbert CARD à M. Jean-Claude WAMBST (jusqu'à la DCM 17.06.02.09)

**Conseillers absents non représentés :**

Mme Françoise BARTHOULOT (jusqu'à la DCM 17.06.02.02) ; Mme Sylvie  
HEDIN (jusqu'à la DCM 17.06.02.05)

En octobre 2009, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un lotissement communal de dix-huit lots au lieu-dit « la Faulx », sur un tènement foncier d'environ 23000 m<sup>2</sup> acquis par la Ville de Dole un an auparavant. A l'issue d'une consultation, Dole du Jura Habitat a été retenu en qualité d'aménageur par convention de mandat.

En janvier 2014, le permis d'aménager fut accordé et les travaux de viabilité ont été achevés fin mai 2016. C'est ainsi que les ventes des premiers lots furent décidées par le Conseil Municipal le 20 juin 2016. Le prix de vente des lots avait été arrêté par l'assemblée délibérante en mars 2016 à 71 €/m<sup>2</sup> hors taxe, avec application d'une TVA sur la marge de 10,71 €/m<sup>2</sup>, selon les indications communiquées par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Mi-décembre, la Ville de Dole a reçu de Monsieur VIENEZ et de Madame PINGUET une promesse d'acquisition portant sur le lot n° 5 du lotissement.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 31 janvier 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la vente à Monsieur Arnaud VIENEZ et à Madame Théa PINGUET, demeurant à Dole 6 rue Casimir de Persan, du lot n° 5 du lotissement communal « la Faulx », à savoir la parcelle cadastrée section AN n° 508 d'une contenance de 8a 21ca, sise 3 rue Anne Frank,
- **PRÉCISE** que cette cession sera réalisée moyennant le prix de 51 120 € hors taxe, majoré de la TVA sur la marge de 7 711,20 €, soit un prix total de 58 831,20 € toutes taxes, étant précisé que la surface rendue inconstructible par la présence de conduites d'eau souterraines, soit 101 m<sup>2</sup>, est cédée gratuitement,

- **REQUIERT** de l'acquéreur la signature d'un compromis de vente au plus tard le 7 août 2017 soumis aux conditions suspensives suivantes :
  - \* Obtention par l'acheteur d'un éventuel crédit auprès de tout établissement prêteur de son choix,
  - \* Détention d'un permis de construire purgé de tout recours,
- **PRÉCISE** qu'à titre de clause pénale, l'acquéreur sera redevable à la Ville de Dole d'une indemnité égale à 10% du prix de vente s'il ne peut régulariser la vente malgré la réalisation des conditions suspensives,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat
- Maître Dominique RUEZ – Notaire associé – 13 rue Macedonio Melloni – 39100 DOLE
- Monsieur Arnaud VIENEZ et Madame Théa PINGUET – 6 rue C. de Persan – 39100 DOLE

*Fait à Dole, le 7 février 2017  
Pour extrait certifié conforme,*

*Le Député-maire,*

*Jean-Marie SERMIER.*



# Cession de terrain à Monsieur VIENEZ et à Madame PINGUET Rue Anne Franck - Lotissement La Faulx

